

RAPPORT RELATIF À LA SITUATION
EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



ANNÉE 2023

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement créé un article L2311-1-1 dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT), qui prévoit l'obligation de présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable. pour les communes de plus de 50 000 habitants.

La Ville de Mons en Baroeul ne rentre pas dans le champ d'application de cet article. Elle a toutefois souhaité produire cette année un rapport répertoriant, de manière synthétique et non exhaustive, les principaux projets et actions mis en œuvre en 2022 s'agissant du développement durable, tant sur le plan externe que sur le plan interne à la collectivité.

Il paraît utile de rappeler la définition donnée au développement durable par le rapport Brundtland en 1987, qui fait autorité en la matière : le développement durable est « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs* ».

Il est fondé sur trois piliers : il doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen, et l'environnement une condition. La dimension environnementale a pour vocation de préserver, améliorer et valoriser l'environnement et les ressources culturelles sur le long terme, en réduisant les risques et en préservant les aspects environnementaux.

PARTIE 1 : LES POLITIQUES MENÉES SUR LE TERRITOIRE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Axe 1 : Faciliter la pratique du vélo et des mobilités douces en ville

☐ Le programme d'aide à l'acquisition de vélos

La Ville maintient et renforce son programme d'aide à l'acquisition de vélos (classiques ou à assistance électrique) en faveur des mobilités douces. Ce programme a été initié en 2021 et rencontre du succès auprès des Monsois.

Le programme a déjà été adapté, afin de prendre en compte notamment le développement des vélos cargo, et a été revalorisé afin de mieux accompagner les Monsois pour lesquels cette subvention peut véritablement servir de déclencheur à l'acte d'achat.

Durant l'année 2023, 35 dossiers de demande de subvention ont été acceptés, pour un montant total de 9 272.85 € (en progression par rapport à 2022).

Par décision du conseil municipal le 12 octobre 2023, ce dispositif a été reconduit pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

☐ Les aménagements cyclables réalisés en 2023

En lien avec la MEL qui possède la compétence « Voirie », la Ville confirme et amplifie sa politique en faveur du partage de la voirie entre les différents modes. La rue Louis Braille, une section de la rue du Général de Gaulle (secteur du Trocadéro), les boulevards Leclerc et Gayet ont connu, en 2023, des rénovations de grande ampleur. Ces aménagements ont tous intégré des dispositifs favorisant les mobilités douces : chicanes avec by-pass vélo, contre-sens cyclables notamment.

La Ville a également souhaité accompagner le dispositif des panonceaux « Cédez-le-passage cycliste au feu ». Ces équipements facilitent le déplacement du cycliste, permettant essentiellement des « tourne à droite » au feu. Une dizaine de carrefours monsois a été équipée au cours de l'année.



Boulevard Leclerc



Rue du Général de Gaulle

☐ La « Ville 30 »

La Ville souhaite réduire les vitesses de circulation sur son territoire, en limitant la vitesse de ses axes de circulation à 30 km/h. Seule une liste très limitée de grands axes conserve une vitesse limitée à 50 km/h (rue du Barœul, rue du Général de Gaulle à l'est du rond-point du Trocadéro). Le marquage nécessaire à la bonne information des conducteurs a été réalisé par la MEL.



Entrée de ville avenue Coty

Axe 2 : Préserver le végétal et encourager la biodiversité

☐ L'action en faveur de la biodiversité

La Ville, par l'action du service « Milieux Urbains et Biodiversité », conduit et accompagne de nombreuses actions dans le domaine de la biodiversité :

- création d'un arboretum sur les plaines du Fort,
- entretien de la mare aménagée en 2020 avec l'association les Blongios sur les plaines du Fort,
- création de cercles nourriciers et potagers dans les parcs, en accompagnement des opérations de fleurissement,
- entretien et installation de 180 nichoirs,
- installation de ruches au cimetière,
- tonte différenciée selon les parcelles, ce qui favorise la présence des insectes et contribue à la lutte contre les îlots de chaleur.



Arboretum des plaines du Fort

☐ Le programme « 1000 arbres »

Comme son nom l'indique de façon assez claire, ce programme initié en 2020 vise à planter 1000 arbres sur le territoire de la commune, sur la période 2020/2026.

A ce jour, la Ville a déjà procédé à la plantation de 753 arbres (soit un niveau de réalisation de 75,3 % du programme), en apportant un soin tout particulier à la sélection d'essences variées.

❑ **Mons en Barœul, Ville fleurie**

En 2015, la commune a obtenu le label « Villes 3 fleurs » décerné par le jury national des Villes et Villages Fleuris. Cette distinction récompense les communes pour leurs efforts (réalisations et pratiques) en matière d'amélioration du cadre de vie, de développement de la nature en ville et de respect de l'environnement. Depuis, ce label a été renouvelé à 3 reprises, c'est-à-dire à chaque passage du jury.

La Ville accompagne également les Monsois qui souhaitent végétaliser leurs façades. Dans les rues où le tissu urbain est très dense, en particulier dans les rues composées de maisons dites « 1930 », la Ville propose aux habitants de verdir leur façade en réalisant de petites fosses de plantation. Ces fosses peuvent être réalisées par les services municipaux ou les services de la MEL et permettent de faire pousser des plantes grimpantes sur les façades. Cette végétalisation embellit le cadre de vie et contribue à lutter contre les effets des canicules.

❑ **Des cours aux jardins d'école**

Depuis plusieurs années, la Ville réinvestit ses cours d'écoles avec l'objectif de les végétaliser davantage. Fortement bitumées à l'origine, elles se transforment peu à peu afin d'y apporter une certaine diversité : arbres, arbustes, jeux dessinés au sol, zones calmes...

Ce programme a été mené à bien en 2023 sur le groupe scolaire La Paix. La cour haute a été végétalisée, et une opération de plantation d'un jardin a été réalisée au stade de Lattre afin d'offrir une vision végétale aux enfants depuis la cour de leur école.



*Plantations au stade de Lattre,
liées au programme de l'école La Paix*

Le verdissement des rues

Le programme de rénovation de la voirie, mené en lien avec la MEL, s'est également fixé pour objectif de revégétaliser l'espace public. Au cours de l'année 2023, trois opérations ont été menées : la rue Louis Braille, le boulevard Gayet et une section de la rue du Général de Gaulle (Trocadéro).



Boulevard Gayet



Rue Louis Braille

Les animations tournées vers la nature

« Passons par le jardin » est une animation proposée chaque année au mois de juin. Les agents du service « Milieux Urbains et Biodiversité » et de la Bibliothèque proposent des promenades à travers la ville, pour permettre aux Monsois de découvrir les différents parcs et les actions d'amélioration de la biodiversité.

La « Fête de la pomme » se déroule quant à elle chaque automne, dans l'éco-parc du Barœul. Celui-ci dispose en effet d'un ancien verger, où d'anciennes variétés d'arbres fruitiers produisent des pommes, des poires et des cerises. La Ville et des associations partenaires offrent une multitude d'animations autour de la pomme, telles que le pressage de fruits afin de produire du jus de pomme, des ateliers cuisine autour du fruit, ou encore des ateliers de taille d'arbres fruitiers et de greffe.

Axe 3 : Intégrer pleinement la dimension « Développement Durable » dans le Programme de Rénovation Urbaine

☐ Rappel des objectifs poursuivis

En 2004, la Ville de Mons en Barœul et ses partenaires se sont engagés dans un premier projet de rénovation urbaine afin de désenclaver le quartier du « Nouveau Mons » et d'améliorer le cadre et la qualité de vie de ses habitants.

L'importance de cette intervention, les principes retenus lors de la conception du projet et la mobilisation des partenaires ont permis une évolution positive, notamment de la qualité résidentielle et paysagère, et l'amorce d'un retournement d'image.

Au regard de l'ensemble de ce qu'il restait à accomplir, le Projet de Rénovation Urbaine du « Nouveau Mons » a été intégré au Nouveau Plan National de Rénovation Urbaine, parmi les quartiers d'intérêt national.

Une étude de définition stratégique a été réalisée par un groupement d'études pluridisciplinaire. La réalisation d'un diagnostic multithématique et la définition de la vocation du quartier à 15 ans ont été menées selon un mode itératif : paysage, nature en ville et usages des espaces publics, mobilités, analyse urbaine et typomorphologique, offre résidentielle, offre équipée, offre économique, fonctionnement social du quartier... À la suite de ce diagnostic, des orientations stratégiques ont été proposées, visant à faire du « Nouveau Mons » un quartier où s'harmonisent "ville intense et ville durable".

Diversification fonctionnelle, diversification résidentielle et diversification des formes urbaines guident l'élaboration du projet urbain, avec une grande exigence en termes de paysages et de développement durable. Cette exigence se concrétise par la poursuite de la démarche d'écoquartier engagée dans le premier projet de renouvellement urbain sur l'ensemble des thématiques : le cadre de vie et les usages, le développement territorial et enfin la préservation des ressources et l'adaptation au changement climatique.

Sur le plan énergétique, le projet de rénovation (ANRU 2) permettra la rénovation énergétique de 550 logements locatifs sociaux, ainsi que le développement d'une offre résidentielle plus performante (350 logements en diversification). La Ville négocie avec les bailleurs des opérations de réhabilitation très ambitieuses, en matière d'amélioration des performances énergétiques des logements (avec des coûts supérieurs à 100 000 € par logement). En 2023, le premier immeuble passif de la Ville (La Voile) a été inauguré rue Van der Meersch. Le projet NPRU intègre aussi une incitation forte à la connexion des futures résidences collectives (neuves ou réhabilitées) et des équipements publics (écoles, crèche, dojo) au réseau de chaleur urbain vertueux (bio-masse) déjà existant.

☐ La stratégie de gestion des espaces transitoires

Les services de la Ville, la MEL et la SAEM Ville Renouvelée travaillent pour coconstruire une stratégie de gestion des espaces transitoires. Les opérations de démolitions ouvrent en effet des espaces libres dans l'attente de nouveaux programmes d'aménagement et/ou de construction.

Il est important que ces périodes de travaux n'imposent pas une dégradation du cadre de vie, ni un délaissé de gestion des espaces libérés, qu'ils relèvent du domaine public ou du domaine privé. Pour pallier ces éventualités, la stratégie propose des actions d'animations de ces espaces avec l'ensemble des acteurs du quartier, et pose les bases des interventions de gestion durant toute la durée de rénovation du quartier.

Axe 4 : Accompagner les habitants dans une démarche « Zéro Déchet », les inciter au tri et au recyclage et à la préservation des ressources

☐ La collecte des biodéchets

En 2023, la Ville, la MEL et l'association « les Alchimistes » ont proposé aux habitants d'apporter leurs biodéchets au marché du jeudi. Trois bacs y sont présents et permettent aux habitants d'y déposer leurs déchets végétaux de la semaine, en utilisant un bio seau ou des sacs biodégradables.

2,1 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées et valorisées au cours de l'année, avec plus d'une centaine de participants. Cela représente 27 kg par an et par habitant participant, soit 32 % de la quantité moyenne annuelle de biodéchets contenus dans une poubelle (83 kg / an / habitant selon l'ADEME).

☐ La mise en place de composteurs collectifs

Des composteurs collectifs sont installés dans l'espace public monsois, dès lors qu'un collectif de riverains s'engage dans la démarche. Lors de l'installation, le collectif est accompagné par l'association les Alchimistes.

Fin 2023, cinq composteurs collectifs sont entrés en activité :

- au pied des tours de l'Europe,
- à la maison de quartier Caramel,
- aux jardins partagés boulevard Mendès-France,
- aux résidences personnes âgées (Les Bruyères et Les Cèdres),
- rue Jean Jaurès.

☐ La gestion des déchets verts

La Ville et la MEL proposent régulièrement aux Monsois des opérations lors desquelles ils peuvent apporter leurs végétaux et faire réaliser leur broyage. Les participants peuvent s'ils le souhaitent récupérer ensuite du broyage, afin d'amender ou de pailler leur jardin.



Chaque année, la Ville met également en place une opération de collecte des sapins de Noël quand la période des fêtes de fin d'année est terminée. Huit sites de collecte sont répartis sur le territoire de la commune. Le produit de leur broyage est ensuite utilisé pour les espaces verts municipaux.

Le World Clean Up Day - Nettoyons la planète

Chaque année en septembre, la Ville se mobilise et mobilise les associations pour participer à une grande opération de nettoyage de la commune, dans le cadre du « World Clean Up Day » organisé à l'échelle mondiale.

Des actions se déroulent tout au long de la semaine concernée, avec la participation en 2023 des enfants et encadrants des accueils de loisirs municipaux, du centre Imagine, du centre Caramel, des médiateurs Citéo, des bailleurs et des enfants des écoles et des Associations de Parents d'Élèves. En 2023, cette opération a mobilisé plus de 1000 Monsois et permis de collecter dans l'espace public plus d'une demie-tonne de déchets.



Le programme d'aide à l'acquisition de récupérateurs d'eaux pluviales

Depuis février 2023, la Ville a décidé de soutenir l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers. Ce dispositif vise à promouvoir la gestion responsable des ressources naturelles, à inciter et à aider les particuliers à maîtriser leurs dépenses d'eau.

Depuis son entrée en vigueur, ce programme a permis la validation de 20 dossiers, pour un montant total de subventions de 1 420 €.

Par décision du conseil municipal le 12 octobre 2023, ce dispositif a été reconduit pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

PARTIE 2 : LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES MUNICIPALES

Axe 1 : Améliorer la qualité des repas proposés dans les restaurants scolaires

La Ville confie à un prestataire, à travers un marché public, la fourniture des repas dans le cadre de la restauration scolaire. En 2023, le prestataire concerné est l'entreprise API.

Avec la volonté d'améliorer en permanence la qualité des repas qui sont proposés aux jeunes Monsois, et dans le respect de la Loi EGALIM sur laquelle s'appuie le cahier des charges imposé au prestataire, l'offre de restauration comprend désormais :

- 12 % de produits en circuit court d'approvisionnement, avec des produits régionaux,
- 22 % de produits bio,
- 12 % de produits dits « SIQO » (Signes officiels de qualité et d'origine).

Un repas végétarien unique est également proposé une fois par semaine.

La Ville travaille également avec son prestataire pour limiter le gaspillage alimentaire, en mettant en place des actions telles que des campagnes de sensibilisation, l'installation de poubelles à pain qui permettent de visualiser chaque jour la quantité jetée, la découpe des fruits et des crudités pour permettre une dégustation adaptée pour les enfants...



Axe 2 : Réduire la consommation d'énergie et de fluides de la Ville

☐ La recherche de performance en matière d'économies d'énergie

En 2019, la Ville a confié à la société Engie la modernisation, l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage de 43 bâtiments. Ce marché est composé de 2 lots. Le premier lot comprend les bâtiments raccordés au chauffage urbain, le second les bâtiments chauffés au gaz.

Ce marché est de type « PFI » (Prestations Forfaitaires avec Intéressement). Le titulaire s'engage sur les volumes d'énergie nécessaires pour atteindre les températures de consignes dans les différents bâtiments, et il est intéressé aux résultats : si le site consomme trop, il est pénalisé ; si l'on constate des économies, il est récompensé.

En octobre 2022, la Ville a décidé de réduire les consignes de chauffages des bâtiments communaux. Désormais, les températures de consignes sont les suivantes :

Type de bâtiment	Température de consigne
Ecoles élémentaires, restaurants scolaires, locaux associatifs, bureaux	19°C
Etablissements de petite enfance	21°C
Ecoles maternelles	20°C
Vestiaires des salles de sport	18°C
Centre technique municipal	15°C

La Ville a également décidé de réduire les températures des bassins de la piscine : le grand bain est désormais chauffé à 27°C, le petit bain à 28°C.

Les résultats de la saison de chauffe 2022-2023 montrent une économie de 9 % par rapport à la consommation de référence des bâtiments suivis. Le choix de réduire les températures de consigne, combiné à une gestion fine et efficace de nos équipements, permet donc de réduire sensiblement les consommations.

Des économies d'énergie continuent à être recherchées. Après avoir optimisé le poste de chauffage (modernisation des installations, pilotage), la Ville entend rechercher désormais des économies en matière d'eau chaude sanitaire.

Suivi pluriannuel des consommations



Lot / Comb	Réel (MWh)	Engagement (MWh)	Performance		
Lot 1 (RCU)	3 430	4 381	951	22%	☺
Lot 2 (GN)	1 438	1 614	176	11%	☺

❑ La rénovation des bâtiments municipaux

La rénovation de l'**Hôtel de Ville** a été achevée en 2023. Il s'agit d'une rénovation thermique avec isolation par l'extérieur, installation de centrales de traitement d'air et de panneaux photovoltaïques.

L'étude thermique prévoyait de réduire de 52 % les consommations énergétiques du bâtiment. Compte tenu du contexte créé par le sinistre du 28 juin 2023, il n'est pas possible à ce jour de mesurer les résultats de cette opération.

L'installation photovoltaïque est composée de 99 panneaux, pour une puissance de 41 kWc. Le courant produit est autoconsommé, le surplus est réinjecté dans le réseau Enedis.



Rénovation thermique de l'hôtel de ville

Le chantier de rénovation de l'**école Anne Frank** a été engagé en 2023, avec une livraison prévue pour mi-2024. La rénovation thermique est une priorité et sera très performante, le maître d'œuvre ayant imaginé une solution de façades habitées (c'est-à-dire qui s'étend sur l'extérieur et comprend le chauffage, le circuit d'air, des rangements ou des bancs par exemple), permettant une isolation par l'extérieur de qualité.

L'étude thermique prévoit sur ce bâtiment une diminution de 48 % des consommations énergétiques, avec un objectif de 77 kWh/m²/an.

En parallèle, la Ville maintient son programme de maintenance des équipements publics : remplacement des menuiseries extérieures (42 châssis bois remplacés en 2023), remplacement des systèmes d'éclairages par des systèmes à leds (réfection de l'éclairage de la salle de sport Montaigne...).

☐ La prise en compte du Décret Tertiaire

La Ville, aidée par un assistant à maîtrise d'ouvrage, a réalisé le bilan énergétique de son patrimoine dans le cadre du Décret Tertiaire.

Le Décret Tertiaire découle de la loi ELAN, qui fixe des objectifs ambitieux quant à la consommation d'énergie des bâtiments. Il faudra parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050, par rapport à une année de référence (distincte selon le site concerné).

La Ville est concernée par 22 sites, certains pouvant regrouper plusieurs bâtiments construits sur une même parcelle. Ainsi, le site Provinces regroupe l'école élémentaire des Provinces, la salle de sports des Provinces et l'école maternelle Lamartine.

Consommation d'énergie finale du patrimoine concerné par le Décret Tertiaire, corrigé de la rigueur climatique :

Année de référence	9 400 MWh _{ef}	
Moyenne des années 2017 à 2019	7 671 MWh _{ef}	-18 %
Projection 2023	7 233 MWh _{ef}	-23 %
Objectif 2030	5 969 MWh _{ef}	

L'objectif à atteindre pour l'année 2030 n'est pas encore déterminé avec précision, certains modes de calculs devant encore être précisés pour des bâtiments atypiques (équipements sportifs, piscine...).

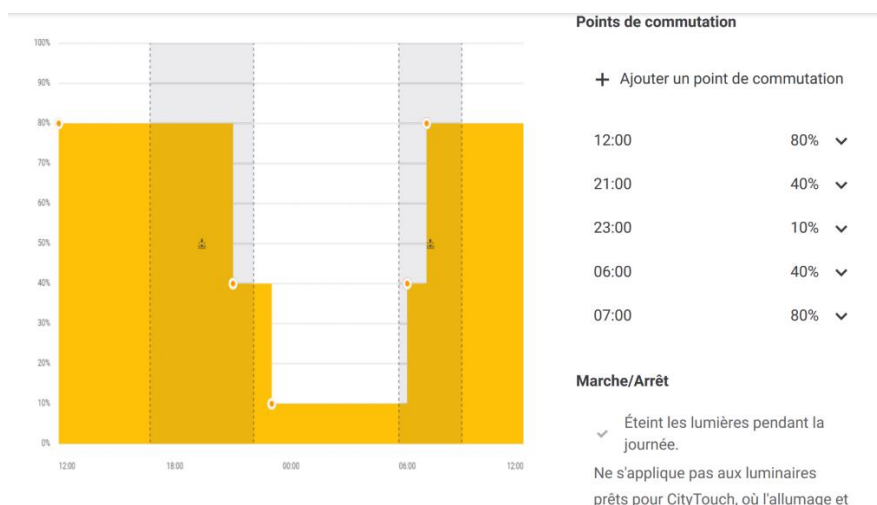
Les grosses opérations de rénovation bâtementaire réalisées au cours des dernières années (écoles Montaigne et de Gaulle, crèche Joséphine Baker, centre social, Hôtel de Ville), ainsi que les interventions plus ponctuelles (remplacement de châssis, réfection de toiture) et le marché d'exploitation des installations de chauffage ont déjà permis à la Ville de réaliser des économies substantielles. Plus de la moitié du chemin a déjà été accompli pour atteindre l'objectif du Décret Tertiaire 2030.

☐ La rénovation de l'éclairage public

La Ville s'est engagée dans un programme de rénovation de son parc d'éclairage public ancien. L'intégralité du territoire communal sera concernée par cette opération, en dehors des secteurs rénovés ou à rénover dans le cadre des opérations de renouvellement urbain et de quelques voies qui avaient déjà été traitées aux cours des années précédentes.



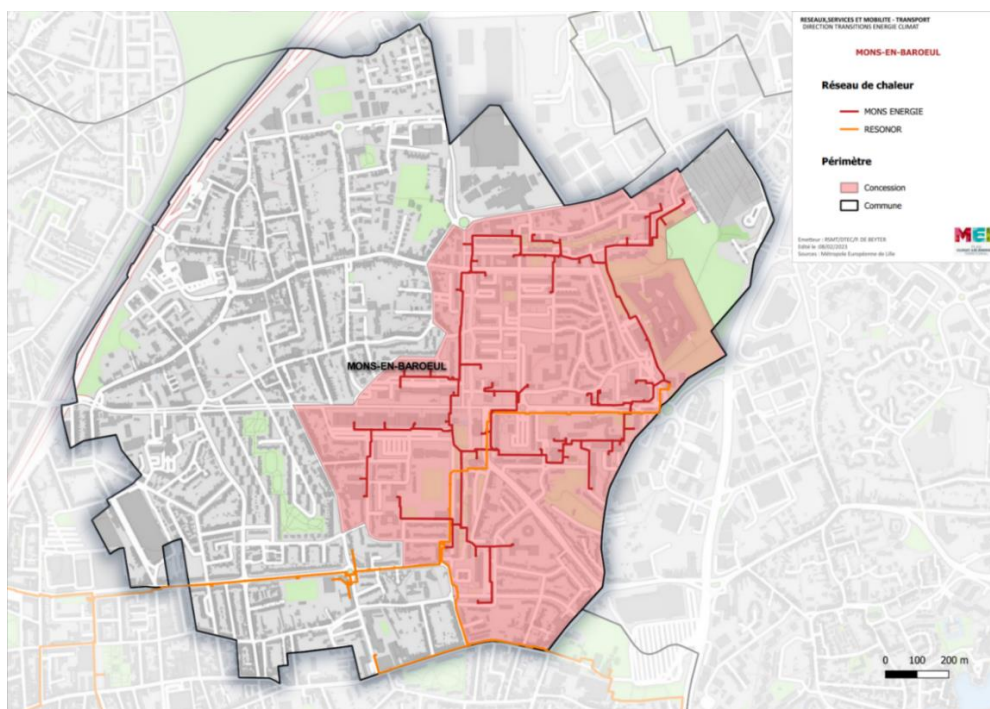
Ce programme comprend le remplacement des lanternes obsolètes par des lanternes leds, et le déploiement d'un système de télégestion permettant d'abaisser l'intensité lumineuse au cours de la nuit. Ces dispositifs doivent permettre à terme de réduire de 83 % la consommation énergétique de l'éclairage public monsois.



Le programme engagé comprend la rénovation de 495 points en 2023, d'environ 400 points en 2024 puis de 200 supplémentaires en 2025. L'investissement consacré à cette opération en 2023 s'élève à 295 000 € HT. D'ores et déjà, les travaux 2023 ont permis de réduire la puissance de l'installation (414 kW avant travaux, 83 kW après travaux) et ont générés 4703 MWh cumac (mégawatts-heures cumulés actualisés).

Le développement du chauffage urbain

Le réseau de chauffage urbain Mons Energie est un réseau vertueux. En 2022, le taux d'énergie d'origine renouvelable s'établit à 56,8 %.



Un avenant au contrat de Délégation de Service Public a été conclu par la MEL en octobre 2022, afin d'acter le raccordement du réseau monsois à « l'autoroute métropolitaine de la chaleur » (exploitant la chaleur issue du Centre de Valorisation Energétique des déchets d'Halluin). Cet avenant permet à la fois d'augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique du réseau, mais aussi de réduire la volatilité du tarif, en limitant la part du gaz dans la formule de révision du prix de la chaleur.

Le classement du réseau de chaleur Mons Energie a été voté par la MEL, le 14 avril 2023. Le seuil de puissance pour l'obligation de raccordement a été fixé à 70kW (soit l'équivalent d'une dizaine de logements dans l'ancien, une vingtaine en réglementation RE2020). Cette obligation de raccordement s'applique depuis le 1^{er} juillet 2023.

☐ Le choix des énergies renouvelables

Outre l'installation photovoltaïque de l'Hôtel de Ville, déjà évoquée, la Ville a également choisi de s'alimenter en énergie renouvelable pour ses équipements, au travers des centrales d'achat gérées par l'UGAP. Le gaz livré aux chaufferies comprend à minima 50 % de biogaz.

Par ailleurs, l'électricité livrée à la fois pour les équipements et les installations municipales est entièrement d'origine renouvelable, au travers de l'offre UGAP 100 % électricité verte.

Axe 3 : Privilégier des méthodes de nettoyage favorables à l'environnement et à la santé publique

La Ville est engagée, à travers son service d'entretien, dans une démarche respectueuse de l'environnement. Pour nettoyer l'ensemble des équipements, il a été décidé d'utiliser du vinaigre blanc et des produits labélisés Ecocert.



Pour information, ce label impose :

- l'utilisation d'ingrédients d'origine renouvelable obtenus par des procédés respectueux de l'environnement,
- un minimum 95 % d'ingrédients d'origine naturelle, tensioactifs d'origine végétale,
- l'interdiction des ingrédients de synthèse, à de très rares exceptions (issus de procédés chimiques simples et réputés difficilement substituables ou indispensables à la formulation),
- l'absence de parfums, de conservateurs ou de colorants de synthèse,
- l'absence d'ingrédient issu de la pétrochimie (paraffine, silicone), d'OGM ou de traitement ionisant,
- l'absence de test sur les animaux.

Ces choix permettent également une meilleure qualité d'air intérieur pour les usagers. Il limite les risques pour nos agents dans la manipulation des produits.

Axe 4 : Réduire les émissions polluantes et encourager les autres mobilités

☐ Un parc de véhicules peu émissif

Au 31 décembre 2023, la Ville dispose de 39 véhicules (dont 3 acquis en 2023). Le parc automobile municipal, dont l'âge moyen est de 10 ans, est composé de 9 véhicules essence, 16 véhicules diesel, 8 véhicules électriques et 6 véhicules GNV, ce qui permet de constater que :

- 36 % du parc est composé de véhicules propres (au sens de la Loi sur l'air),
- 43 % du parc est composé de véhicules crit air 0 ou 1,
- 87 % du parc est composé de véhicules crit air 0 à 2.

Des acquisitions supplémentaires sont prévues en 2024 et prendront pleinement en compte les enjeux environnementaux.

☐ L'incitation aux mobilités douces et aux transports en commun

La présence de 3 stations de métro sur le territoire facilite l'utilisation des transports en commun par les agents municipaux, que ce soit pour se rendre au travail ou pour se déplacer dans le cadre professionnel.

La collectivité encourage ses agents à utiliser le plus systématiquement possible les transports en commun, en leur remettant environ 300 tickets de transport chaque année pour qu'ils puissent se rendre à leurs réunions professionnelles, formations ou autres obligations liées à leurs missions.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} septembre 2023, la prise en charge par l'employeur de l'abonnement de transport collectif pour les déplacements domicile-travail a été portée à 75 %, contre 50 % auparavant.

Remboursement des frais de transports en commun	Nombre d'agents concernés	Montant total remboursé
- en 2021	45	10 517,33 €
- en 2022	59	14 271,85 €
- en 2023	68	16 774,87 €

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, un forfait « mobilités durables », prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a également été mis en place. Le versement de ce forfait a vocation à assurer la prise en charge des frais engagés par les agents au titre de leurs déplacements entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail à l'aide d'un mode de transport alternatif et durable.

Forfait mobilités durables	Nombre d'agents concernés	Montant total versé
- en 2021	27	2 700,00 €
- en 2022	30	6 000,00 €
- en 2023	27	5 400,00 €

Les agents municipaux sont également encouragés à l'utilisation du vélo, grâce à la mise en place de locaux sécurisés destinés à les stationner durant leur temps de travail.